



PEUT-ON PARLER DE DISCRIMINATIONS DANS L'ACCES A L'ECOLE ?

DENIS ANNE, SYLVAIN CHAREYRON, YANNICK L'HORTY

www.tepp.eu

TEPP – Théorie et Evaluation des Politiques Publiques - FR CNRS 2042

Peut-on parler de discriminations dans l'accès à l'école ?

Denis ANNE¹, Sylvain CHAREYRON², Yannick L'HORTY³

Novembre 2024

Résumé

Si les établissements scolaires doivent en principe intégrer tous les élèves, des marges de manœuvre existent leur permettant d'encourager plus ou moins les démarches des parents et de déroger à la règle d'une inclusion sans délai dans l'école ou le collège de secteur. Le risque est alors que les enfants les plus en difficultés, dont la prise en charge nécessite le plus haut niveau d'effort d'accompagnement par l'établissement, soient les moins bien accueillis. Si elles étaient avérées, de telles discriminations dans l'accès à l'école seraient de nature à amplifier les inégalités territoriales dans les chances de réussite des élèves.

Cette étude mesure pour la première fois en France l'ampleur des discriminations dans l'accès à l'école en exploitant les réponses données à 2358 demandes fictives d'inscription envoyées fin avril 2024 à un échantillon de 1179 établissements scolaires, composé d'écoles élémentaires et de collèges des départements de Seine-Saint-Denis, de Paris, de Seine-et-Marne et du Val-de-Marne. Les courriels de demandes sont envoyés par des mères qui sollicitent une place pour leur fils en indiquant qu'elles suivent les indications de la mairie. Les réponses à une demande de référence sont comparées à celles obtenues pour des enfants en situation particulière, de non maîtrise de la langue française (allophonie), et de trouble du déficit de l'attention avec/sans hyperactivité (TDAH) pour un enfant d'origine française ou originaire d'Afrique de l'Ouest. L'étude ne met pas en évidence de différences de traitement par les établissements scolaires, ni en raison d'une situation de handicap, ni en raison de l'origine des élèves et de leur maîtrise de langue française.

Mots-clés : Diversité, discrimination, test par correspondance, accès à l'école

Codes JEL : C81, C93, J15, J45, J71.

Cette étude s'inscrit dans le cadre du projet « Observer les Discriminations à l'Adresse en Seine-Saint-Denis » (volet ODAS-Ecole) réalisé à la demande de l'Observatoire des Discriminations et de l'Égalité, au sein du Département de la Seine-Saint-Denis. Nous remercions Oriane Filhol et Christophe Percy, du département, Juliette Griffond et Nabila Patel, de l'Observatoire, pour leur accompagnement. Nous remercions également Moussa Kheddache et Souleymane Sylla pour leur aide dans la collecte des données. Les scripts des demandes d'information ont été mis au point en collaboration avec l'association « Front de mères ». Nous remercions également les directrices et directeurs d'école Anne Bayol, Caroline Jarraud et André Saadé pour leurs conseils dans la phase préparatoire de l'étude.

¹ Univ Gustave Eiffel, ERUDITE (EA 437), TEPP (FR 2042), F-77454, Marne-La-Vallée, France, denis.anne@gmail.com

² UPEC, ERUDITE (EA 437), TEPP (FR 2042), F-77454, Créteil, sylvain.chareyron@u-pec.fr

³ Univ Gustave Eiffel, ERUDITE (EA 437), TEPP (FR 2042), F-77454, Marne-La-Vallée, France, yannick.lhorty@univ-eiffel.fr

Introduction

En France, l'école est obligatoire pour tous jusqu'à l'âge de 16 ans et les établissements scolaires ont pour obligation d'accueillir les enfants qui relèvent de leur secteur. Néanmoins, des tensions existent dans le recrutement des élèves et elles sont particulièrement fortes en région parisienne. Selon les études réalisées par le CNESECO, les inégalités territoriales de niveau de vie sont très marquées en Ile-De-France et sont fortement associées à des inégalités de réussite scolaire (Mons *et al.*, 2018). Alors qu'ils recrutent un public scolaire désavantagé et cumulant du retard scolaire à l'entrée en 6e, les collèges des territoires socialement défavorisés n'ont qu'un peu moins d'enfant par classe (2,6 enfants de moins que les autres collèges en 2017). Leurs enseignants sont plus jeunes et moins expérimentés. Plus fréquemment contractuels et non titulaires de leurs postes, ils changent plus souvent d'établissement. Ainsi, les territoires les plus défavorisés socialement ne bénéficient pas de ressources humaines en enseignants leur permettant de compenser les difficultés des publics scolaires et ils sont aussi ceux où les taux de réussite au diplôme national du brevet sont les plus faibles.

Dans le département de Seine-Saint-Denis, l'un des plus pauvres de France, le manque de moyens et l'insuffisance des effectifs enseignants sont fréquemment mis en avant par les élus et les représentants syndicaux des enseignants. En décembre 2023, un mouvement intersyndical appelait à un plan d'urgence pour l'éducation en Seine-Saint-Denis en s'appuyant sur les résultats d'une enquête auprès des enseignants dont les trois-quarts considèrent la période difficile, voire très difficile, constatent une dégradation croissante de leurs conditions de travail et expriment parfois un mal-être au travail. Les syndicats dénoncent à la fois l'insuffisance des recrutements d'enseignants et de personnels d'appui, en particulier d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH).

Ce contexte d'insuffisance des moyens matériels et humains dans les établissements scolaires des territoires les plus défavorisés les met en difficulté du point de leur capacité d'accueil des élèves en situation particulière. Du fait de classes déjà bien remplies et de moyens d'encadrement limités, il est particulièrement difficile pour ces établissements d'accueillir des élèves en situation particulière tels que des enfants allophones et/ou en situation de handicap qui nécessitent des efforts d'accompagnement et d'aménagement des équipes pédagogiques.

Or, si les établissements scolaires doivent en principe intégrer tous les élèves, il existe des marges de manœuvre leur permettant d'encourager plus ou moins les démarches des parents et de déroger à la règle d'une inclusion sans délai dans l'école de secteur. Le risque est alors que les enfants les plus en difficultés, dont la prise en charge nécessite le plus haut niveau d'effort pour l'établissement, soient les moins bien accueillis. Si elles étaient avérées, de telles discriminations dans l'accès à l'école seraient de nature à amplifier les inégalités territoriales dans les chances de réussite des élèves.

Dans les travaux de recherche sur les discriminations, le domaine de l'accès aux services publics est l'un des moins couverts par les études existantes qui portent principalement sur l'accès à l'emploi et au logement. De surcroît, au sein des rares travaux qui abordent les services publics, l'école est un domaine largement orphelin de la recherche sur les discriminations. L'objectif de cette étude est donc d'appliquer les méthodes contemporaines de mesures des discriminations à un domaine largement inexploré, celui de l'école.

Dans cette étude, nous évaluons pour la première fois l'exposition des établissements scolaires au risque de discrimination. A l'aide d'un test par correspondance, nous mesurons les différences dans le traitement de demandes d'inscription émanant de parents fictifs, selon qu'elles concernent un enfant en situation de handicap et/ou ne maîtrisant pas la langue française. Le test porte sur les écoles élémentaires et les collèges des quatre départements franciliens situés dans les académies de Paris et de Créteil : Paris, Seine-Saint-Denis, Seine-et-Marne et Val-de-Marne. Un total de 2358 demandes fictives d'inscription a été envoyé fin avril 2024 à un échantillon de 1179 établissements scolaires. Les courriels de demandes sont envoyés par des mères qui sollicitent une place pour leur fils en indiquant qu'elles suivent les indications de la mairie. L'étude ne met pas en évidence de différences de traitement par les établissements scolaires, ni en raison d'une situation de handicap, ni en raison de l'origine des élèves et de leur maîtrise de langue française.

La première section présente un bref survol de la littérature académique sur les discriminations dans l'accès à l'enseignement. La deuxième section décrit la méthodologie expérimentale de collecte des données, tandis que la troisième section donne les résultats des tests.

1. L'accès à l'école, un sujet peu exploré

La majeure partie de la littérature académique sur les discriminations concerne l'accès au marché du travail et, dans une moindre mesure, l'accès au marché du logement. En outre, les critères de l'origine et du genre forment l'essentiel des critères explorés par cette littérature. Le projet ODAS Ecole couvre donc un domaine et des critères très peu explorés dans les travaux académiques. L'accès des enfants en situation de handicap à une école élémentaire ou à un collège n'a, à notre connaissance, jamais fait l'objet d'une opération de testing, qu'elle soit réalisée par des chercheurs ou par une association. S'il existe des travaux sur le ressenti des élèves et des parents d'élèves, il existe très peu de travaux qui se sont donnés comme objectif de mesurer de façon directe l'ampleur des discriminations en raison du handicap ou de l'origine.

Dans le contexte français, l'une des rares mesures des discriminations dans l'accès à l'éducation est celle de Brodaty *et al.* (2014) qui testent l'accès à l'entrée des écoles élémentaires et des collèges privés selon le critère de l'origine à l'aide d'un test de correspondance et qui mettent en évidence l'existence de comportements discriminatoires des établissements scolaires. Dans le domaine de l'accès à l'enseignement supérieur, le programme MASTER consiste à

tester chaque année plus de 2000 formations sélectives de niveau master sur des critères variés (Chareyron *et al.* 2023). Les résultats des premières vagues de test suggèrent qu'il existe un niveau élevé de discriminations dans l'accès aux masters selon l'origine des étudiants mais qu'il n'existe pas de différences de traitement selon leur genre. Dans le contexte des Etats-Unis, Chiswick (1988) montre au contraire que les fortes différences d'accès à l'éducation entre les groupes ethniques s'expliquent davantage par des phénomènes d'auto-sélection que par d'éventuelles discriminations.

En dehors de l'accès aux formations, d'autres travaux suggèrent l'existence de discrimination dans le domaine de l'éducation. Il existerait des différences dans les comportements des enseignants en fonction de l'origine ethnique des élèves (Casteel 1998 ; Dee 2005). Ces différences d'attitude pourraient modifier les résultats des élèves (Figlio 2005 ; Ferguson 2003). Les effets de la discrimination dans la notation des élèves par les enseignants sont moins clairs. Certaines études, comme celle de Sprietsma (2013) dans le contexte allemand ou celle de Hanna et Linden (2009) dans le contexte des castes indiennes, ont trouvé une différence significative dans la notation et l'appréciation en fonction de l'ethnicité des élèves, tandis que d'autres, aux Pays-Bas, n'en trouvent pas (van Ewijk 2011). Cependant, un effet indirect est envisageable. Sur la base d'une expérience, Dee (2004) rapporte qu'aux États-Unis, l'appariement des élèves et des enseignants en fonction de leur origine ethnique améliore les résultats des enfants noirs et des enfants blancs en mathématiques et en lecture. Cependant, il ne fournit pas de preuves sur les mécanismes précis par lesquels le fait d'avoir un enseignant de sa propre ethnie pourraient réellement influencer les résultats des élèves.

Il existe une littérature plus large sur l'inégalité d'accès à l'éducation. Par exemple, l'étude de Fletcher et Tienda (2010) montre que les différences de qualité des universités fréquentées par les Noirs, les Hispaniques et les Blancs expliquent en grande partie les différences de résultats scolaires entre ces groupes. Ammermueller (2007) montre, en Allemagne, que la scolarisation plus tardive des élèves immigrés explique en grande partie l'écart de score PISA avec les élèves allemands de souche.

Au total, s'il existe des études qui abordent indirectement la question qui nous intéresse, il n'en existe selon nous aucune qui aurait cherché à mesurer de façon directe et rigoureuse les différences d'accessibilité à l'école en fonction des caractéristiques des élèves. On ne peut donc s'appuyer sur une littérature existante sur ce domaine et sur des travaux analogues, ce qui constitue à la fois une difficulté et un aspect intéressant de cette thématique.

2. Méthodologie de production des données

Le protocole est celui d'un test par correspondance à l'aide de candidatures spontanées exprimées sous la forme d'une demande d'inscription et envoyées à un large échantillon représentatif d'établissements scolaires. Le test est effectivement représentatif dans la mesure où les écoles et les collèges testés sont sélectionnés sur la base d'un tirage au sort au sein de la liste exhaustive d'établissements scolaires dans le périmètre des quatre départements testés : Paris, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et la Seine-et-Marne. Les établissements testés sont des collèges et des écoles élémentaires, qui comprennent les classes du CP au CM2 et accueillent les enfants scolarisés de 6 à 11 ans.

2.1. Un test par demandes d'information

Il s'agit de réaliser un test simple, à l'aide uniquement de demandes d'information semblables en tous points à l'exception d'une caractéristique du demandeur. Le demandeur est une mère qui s'installe à une nouvelle adresse en cours d'année et qui vérifie auprès de sa future école ou de son futur collège de secteur que son enfant pourra être effectivement accueilli. La situation de l'enfant est particulière et sa prise en compte nécessite un effort d'aménagement de la part de l'établissement.

Si un directeur ou une directrice d'école doit en principe intégrer tous les élèves, il ou elle dispose néanmoins de marges de manœuvre lui permettant d'encourager plus ou moins les démarches des parents et de déroger à la règle d'une inclusion sans délai dans l'école de secteur. Nous exploitons ces marges de manœuvre en plaçant les directeurs/directrices d'école dans une situation où des marges existent.

D'une part, nous effectuons ce test dans des départements d'habitat très dense, avec des arrivées d'enfants en cours d'année plus fréquentes que dans d'autres départements et une sur représentation d'enfants allophones. Le niveau de tension sur les écoles y est présumé très élevé ce qui place d'emblée les directrices et directeurs d'écoles dans une situation où il leur est très coûteux d'accepter un nouvel élève. D'autre part, nous allons solliciter une scolarisation tardive, vers le mois d'avril, en considérant que la demande est d'autant moins difficile à rejeter qu'elle intervient en fin d'année scolaire. En outre, nous allons solliciter dans les écoles élémentaires un accès dans une classe de Cours Préparatoire où une entrée différée est réputée moins problématique que dans une autre classe. Enfin, les demandes auront un caractère conditionnel : la famille doit s'installer dans le courant du mois d'avril et elle s'interroge sur le meilleur établissement d'accueil, laissant ouverte la possibilité d'un report et d'une affectation dans un autre établissement.

2.2. Deux critères de discrimination : allophonie et handicap

Nous sollicitons auprès des représentants des écoles un niveau élevé d'accompagnement. Les situations qui requièrent le plus haut niveau d'effort pour l'école d'accueil sont de deux types. Il s'agit d'une part de celle des enfants non français, allophones et primo-arrivants, surtout lorsque les parents sont des migrants sans papier. Il s'agit d'autre part des enfants en situation

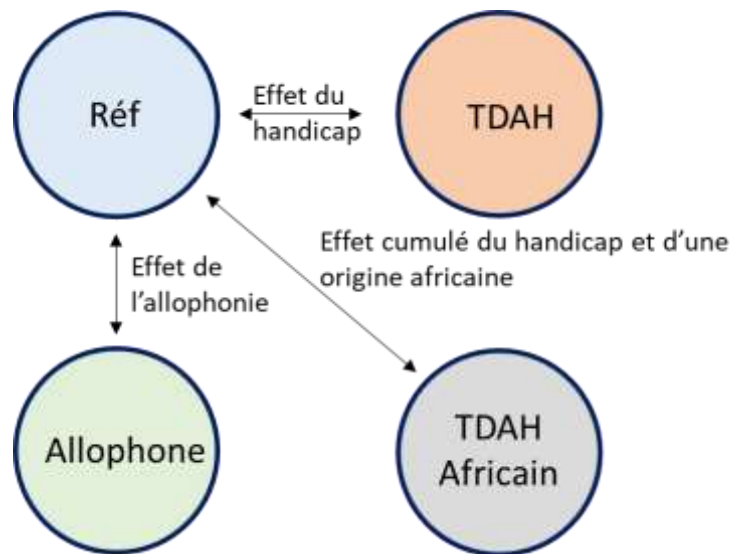
de handicap, qui renvoient principalement à des Troubles du Spectre Autistique (TSA) et à des Troubles du Déficit de l'Attention avec/sans Hyperactivité (TDAH). Ces situations sont-elles mêmes d'une grande variété. Elles peuvent être reconnues administrativement et ouvrir la voie à une prise en charge suite à un avis de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui statue au sein de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Sur cette base, nous avons fait le choix d'un protocole « saturé » qui consiste à tester l'existence de discriminations dans l'accès à l'école pour des enfants allophones, d'une part, pour des enfants en situation de handicap d'autre part, et dans le cas d'un enfant à la fois allophone et en situation de handicap. Les directeurs et directrices d'écoles que nous avons interrogés nous ont indiqué que la situation d'une mère d'un enfant à la fois allophone et en situation de handicap n'avait pas un caractère exceptionnel et qu'elle était réaliste. Il s'agit de mesurer l'effet du handicap conditionnellement à deux origines, française et étrangère, et de mesurer l'effet de l'allophonie conditionnellement à deux situations avec et sans situation de handicap. Cette approche permet d'évaluer les effets directs et les effets croisés (comme dans l'étude de Chareyron *et al.*, 2024).

Nous retenons des situations fréquentes et donc réalistes, qui nécessitent un effort d'accompagnement de la part des établissements sans constituer des situations extrêmes. Nous nous plaçons dans le cas modal (majoritaire/ordinaire) de l'accompagnement d'un enfant en situation particulière. L'enfant allophone a eu une première expérience de scolarisation en France et n'est pas suivi par une association spécialisée lors de son inscription. Ses parents sont en situation régulière. L'enfant en situation de handicap bénéficie quant à lui d'une reconnaissance administrative pour un TDAH.

Il s'agit donc d'un test à quatre profils de candidatures qui sont envoyés deux à deux aux écoles. Chaque test, constitué d'une paire de candidature, est effectué auprès d'un même établissement et comprend une candidature de référence (enfant non allophone et non handicapé) et une candidature d'enfant en situation particulière (schéma n°1). Chaque établissement testé reçoit ainsi deux demandes d'information en amont d'une inscription d'élève permettant de mesurer par comparaison i) l'effet de allophonie ; ii) l'effet d'une situation de handicap.

Schéma 1. Quatre profils de demandeurs



2.3. Script des demandes d'inscription

Pour rédiger les contenus des demandes d'information, nous avons consulté une association de parents d'élèves de Seine-Saint-Denis, « Front de mères », qui est un « syndicat de parents » œuvrant dans le domaine de la lutte contre les discriminations dans les quartiers populaires et avec de nombreux parents d'ascendance étrangère. Nous avons consulté également trois directrices et directeurs d'école élémentaires situés en zone dense. Nos interlocuteurs nous ont indiqué que c'était la mairie qui orientait les parents vers leur école de secteur et qu'avec la sectorisation, l'adresse des parents déterminait complètement le choix de l'école.

Les courriels simulent une première prise de contact d'un parent qui interroge son nouvel établissement de secteur sur les démarches d'inscription à accomplir pour inscrire son enfant à l'école. Nous avons choisi de faire envoyer ces courriels par la maman d'un élève fictif, dont l'identité combine un nom et un prénom parmi les plus répandus dans les registres d'état civil. Les mères font état d'un changement de lieu de résidence et d'un emménagement dans un futur proche dans le secteur de l'établissement scolaire. Elles indiquent le prénom de leur enfant et l'on renforce ici le signal de l'origine en donnant des prénoms d'origine française ou non selon le profil de la demande. Le message signale également la situation singulière de l'enfant, qui peut être diagnostiqué TDAH, reconnu victime d'un trouble déficit de l'attention et hyperactivité ou allophone.

Ces courriels de prise de contact sont courts et peu précis. Ils n'indiquent pas de façon explicite la date d'arrivée de la famille dans son nouveau logement et donc la date souhaitée pour l'arrivée de l'enfant en classe. Ils ne donnent pas la future adresse de la famille et signalent une orientation par les services de la mairie sans indiquer de détail sur l'état de la procédure. Ces imprécisions ouvrent des espaces de dialogue pour le représentant de l'établissement scolaire qui a en charge le traitement de ce type de demande.

Script 1 - Profil de référence (enfant non allophone et non handicapé)

Objet : Demande d'inscription

Bonjour,

Les services de la mairie m'ont orienté vers votre établissement parce que je suis à la recherche d'une école / un collège pour que mon fils Lucas y termine son année de CP / 6^{ème}, car nous allons bientôt emménager à XXX.

Pouvez-vous me dire si vous avez de la place pour lui et m'aider pour la suite ?

Dans l'attente de vous lire,

Elodie Martin

Script 2 – TDAH

Objet : Demande d'inscription

Bonjour,

Nous changeons de commune pour habiter à XXX dans les semaines qui viennent. La mairie nous a indiqué que vous étiez notre école/collège et je veux vérifier si vous pouvez accueillir mon enfant Mathis, sachant qu'il est diagnostiqué T.D.A.H. ? Il est actuellement en CP/6^{ème}.

Pouvez-vous me le confirmer et m'indiquer les démarches ?

Cordialement,

Marine Thomas

Script 3 – Allophone

Objet : Demande d'inscription

Bonjour,

Nous allons habiter à XXX à partir du mois prochain. Selon la mairie, vous êtes notre école/collège et nous voulons vérifier que vous avez de la place pour notre enfant Amir, qui ne parle pas encore bien le français. Il est actuellement en CP/6^{ème} pour enfants allophones. Pouvez-vous me le confirmer et me dire ce qu'il faut faire ?

En vous remerciant,

Halima Madi

Script 4 – TDAH d'origine africaine

Objet : Demande d'inscription

Bonjour,

Nous déménageons à XXX d'ici la fin du mois et la mairie nous a dit que vous êtes notre école/collège. Pouvez-vous me confirmer que vous pouvez accueillir mon fils Souleymane actuellement en CP/6^{ème}. ? Je dois vous dire qu'il a été reconnu victime d'un trouble déficit de l'attention et hyperactivité. J'aurais besoin de savoir les démarches à suivre.

Cordialement,

Aminata Mbaye

En rouge : éléments ajustés selon le destinataire (commune, collège ou lycée)

En vert : élément modifié en fonction de l'expéditeur

En bleu : supprimé pour les établissements privés

2.4. Sélection des établissements testés

Le test a été réalisé de façon exhaustive auprès de l'ensemble des écoles élémentaires et des collèges de Seine-Saint-Denis, soit un total de 579 établissements. Nous avons constitué un deuxième échantillon de taille comparable, avec 600 établissements, en tirant au sort des écoles et des collèges dans les trois départements de Paris, du Val-de-Marne et de Seine-et-Marne. L'expérience porte donc sur un total de 1179 établissements scolaires auprès desquels 2358 messages de prises de contact en vue d'une inscription prochaine ont été envoyés. Parmi l'ensemble des établissements testés, 86 % sont publics et 26 % sont des collèges. En termes de localisation, 49 % des tests ont eu lieu en Seine-Saint-Denis, 18 % à Paris, 22 % en Seine-et-Marne, et le reste en Val-de-Marne. De plus, 34 % des établissements sont classés en REP+. L'indicateur de position sociale (IPS) moyen est de 102.

Pendant toute l'expérimentation, l'ordre d'envoi des messages est déterminé par tirage au sort. Les 2358 courriels de demande ont été envoyés le 24 avril et le 1^{er} mai 2024. Les réponses ont été données par les établissements jusqu'au 20 mai. La base de données de réponse a été arrêtée fin mai 2024.

3. Les résultats des tests

1179 tests ont été effectués, avec à chaque fois deux messages envoyés. La demande de référence a été envoyée 1179 fois et les autres demandes 393 fois chacune. On dispose donc de 2358 observations. Pour un taux de réponse de 65%, il est possible de détecter, avec un seuil de risque de 5%, un écart de 8 points de pourcentage dans les taux de réponse obtenus par la demande de référence et une autre demande, avec une probabilité de 80%. Dans cette situation, un écart absolu de 8 points de pourcentage correspond à un écart relatif de 12%.

Les réponses aux messages ont été codées « 1 » si en cas de réponse négative stricte, car la venue de l'enfant est jugée impossible, parce que les classes sont complètes ou pour toute autre raison ; « 2 » si la réponse est négative avec une ouverture, un renvoi vers la mairie, l'annonce d'un contact futur dans le cas où une place pourrait se libérer ; « 3 » lorsque la réponse est positive et qu'elle sollicite une information complémentaire potentiellement limitative, telle que la date précise d'arrivée de l'enfant ou l'importance du handicap, ou qu'elle évoque l'éventualité d'un entretien préalable à l'inscription ; « 4 » lorsque la réponse est positive sans réserve et qu'elle indique la personne à contacter ou la procédure à suivre.

En retour aux 2358 demandes d'inscription, on dénombre 673 non réponses (28,5%) et 1685 réponses (71,5 %). Parmi les réponses, on recense 42 réponses strictement négatives (2,5% de l'ensemble des réponses) et 112 réponses négatives ouvertes (6,6 %), soit 154 réponses négatives (9,1 %), et 408 réponses positives avec réserve (24,2 %) et 1123 réponses positives sans réserve (66,6%), soit 1531 réponses positives (90,9 %). Le taux de réponse positive est donc de 64,9 % (soit 1531/2358). Cet indicateur est central dans cette étude qui s'intéresse pour l'essentiel aux différences de taux de réponse positive selon les caractéristiques des établissements, à commencer par leur localisation géographique.

3.1. Résultats bruts

Le tableau 1 présente les taux de réponses positives⁴ par demande selon le département, le caractère privé ou public de l'établissement et le fait que l'établissement soit une école primaire ou un collège. On observe d'abord que le taux de réponses positives varie entre 60 % et 66 % en fonction de la demande, mais qu'aucun lien significatif n'apparaît entre le profil de l'élève et le taux de réponses. Les taux de réponses positives sont plus faibles à Paris et en Seine-Saint-Denis qu'en Seine-et-Marne et en Val-de-Marne. Cependant, les différences de taux de réponses positives entre demandes n'apparaissent pas significatives, sauf au seuil de risque de 10 % en Seine-et-Marne, où la demande pour l'enfant allophone pourrait être désavantagée.

Le taux de réponses positives est beaucoup plus élevé dans le public que dans le privé. Dans les établissements publics, avec un seuil de 10 %, une association significative apparaît entre la situation de l'élève et le taux de réponses positives : la demande concernant l'enfant allophone pourrait être désavantagée par rapport à celle concernant l'enfant handicapé. Le taux de réponses positives est plus élevé en primaire qu'au collège, mais aucune association significative entre le type de demande et le taux de réponses positives n'apparaît en primaire.

Tableau 1. Taux de réponse positive à la demande d'inscription selon le profil de l'élève

	Allophone	Hyperactif	Hyperactif et orig. Afri.	Référence	P-value test d'indépendance
<u>Département</u>					
75	57,35	59,15	60,61	62,44	0,879
77	66,25	75,27	78,89	79,85	0,090*
93	55,44	65,28	54,40	58,38	0,123
94	75,00	61,11	63,64	64,39	0,464
<u>Statut établissement</u>					
Privé	20,41	15,00	10,17	19,64	0,347
Public	66,28	75,38	71,26	72,01	0,068*
<u>Type d'établissement</u>					
Primaire	61,64	71,00	66,04	66,78	0,111
Collège	56,82	50,54	53,60	58,17	0,569
Total	60,56	66,16	62,09	64,55	0,319

*Note : la dernière colonne du tableau présente la p-valeur provenant de tests exacts de Fisher,
Source: Testing ODAS, TEPP-CNRS,*

⁴ Les réponses positives regroupent par la suite les catégories 3 et 4 de réponse.

3.2. Confirmation économétrique

On estime maintenant un modèle économétrique pour mesurer l'effet de la situation de l'élève sur la probabilité d'obtenir une réponse positive à sa demande d'inscription. Notre spécification principale est la suivante :

$$REP_{ei} = \alpha + \beta_1 Allo_i + \beta_2 Hyp_i + \beta_3 Afr_i + \gamma X_i + \tau T_{ci} + \varepsilon_{ci} \quad (1)$$

Où REP_{ei} est une variable dichotomique indiquant alternativement si l'établissement e donne ou non une réponse positive à la demande i . $Allo_i$ est une variable indiquant si la demande d'inscription est pour l'enfant allophone. Hyp_i est une variable indiquant si la demande concerne l'enfant hyperactif et Afr_i est une variable indiquant si la demande concerne l'enfant d'origine africaine. X_e correspond aux caractéristiques de l'établissement. T_{ci} correspond au vecteur de variables de contrôle liées aux caractéristiques de la demande i à l'établissement e . On ajoute des effets fixes de l'établissement dans certaines spécifications, Les erreurs types sont groupées au niveau de l'établissement. Etant donné que l'enfant d'origine africaine est toujours hyperactif, le coefficient β_3 capture l'effet de l'origine africaine pour un enfant hyperactif tandis que β_2 capture l'effet de l'hyperactivité pour un enfant d'origine française.

Le tableau 2 présente le résultat des modèles à probabilité linéaire estimé par MCO à partir de l'équation (1)⁵. L'introduction dans l'estimation des caractéristiques de l'envoi (Colonne 2), de l'établissement (Colonne 3), et des effets fixes de l'établissement (Colonne 4) ne modifie pas substantiellement les résultats obtenus dans la colonne (1). On n'observe pas de pénalité significative envers la demande pour l'enfant allophone, ni envers la demande pour l'enfant hyperactif qu'il soit d'origine française ou étrangère.

⁵ Les résultats d'estimation de modèles probit, présentés dans le tableau A1 en annexe, sont similaires. Le tableau A2 présente les résultats d'estimations de modèles à probabilités linéaires similaires à ceux du tableau 2, mais basés sur les réponses considérées comme très positives. On peut remarquer que si l'on restreint les réponses positives à celles donnant un rendez-vous, un contact ou la procédure à suivre, en éliminant toutes celles contenant une information supplémentaire potentiellement limitative comme une demande d'entretien ou une demande d'informations complémentaires sur le degré d'hyperactivité, une pénalité significative envers la demande pour l'enfant hyperactif apparaît. Cela peut cependant probablement s'expliquer par le fait que les écoles souhaitent obtenir plus d'informations sur l'hyperactivité de l'enfant avant de l'accueillir.

Tableau 2 : Effet du profil de l'élève sur la probabilité d'obtenir une réponse positive

	(1)	(2)	(3)	(4)
Allophone	0,001 (0,043)	0,001 (0,043)	-0,010 (0,039)	0,018 (0,045)
Hyperactif	0,016 (0,025)	0,016 (0,025)	0,020 (0,023)	0,002 (0,026)
Orig. Africaine	-0,041 (0,034)	-0,041 (0,034)	-0,039 (0,030)	-0,036 (0,036)
Car. de l'envoi		X	X	X
Car. Etablissement			X	
E.F. Etablissement				X
Observations	2,358	2,358	2,358	2,358
R2	0,001	0,007	0,187	0,019

Notes : *** $p < 0,01$, ** $p < 0,05$, * $p < 0,1$. Erreur-types groupées à l'établissement entre parenthèses. Les caractéristiques de l'envoi sont : le jour de l'envoi. Les caractéristiques de l'institution sont : le statut de l'établissement (i.e., public/privé), le type d'établissement (collège/primaire) et le département. Le R2 within est indiqué en colonne (4).

Source : Testing ODAS, TEPP-CNRS,

3.3. Hétérogénéité

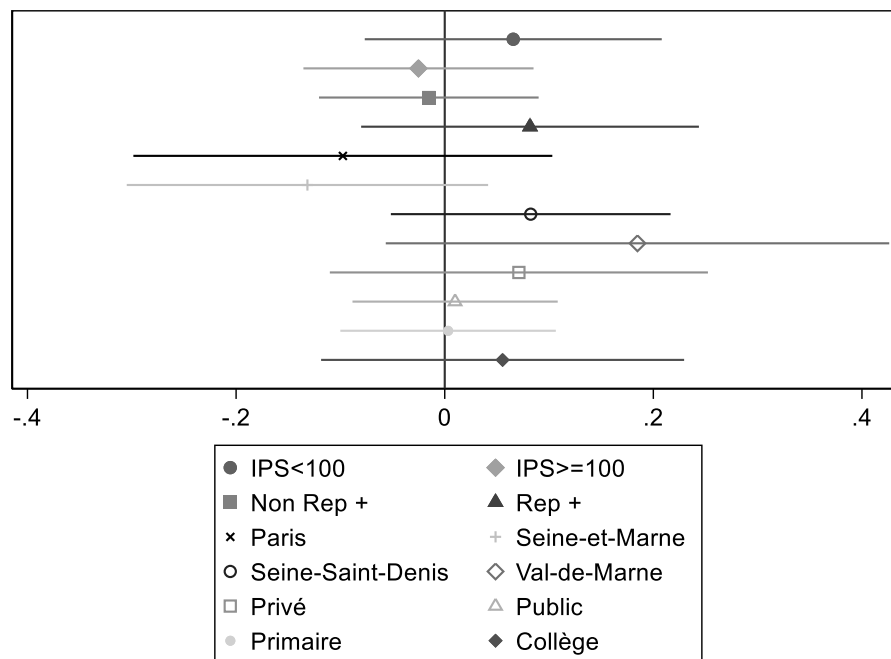
Les marges de manœuvre des directrices et directeurs d'école et des principaux de collèges dans l'intégration d'un nouvel élève en cours d'année dépendent notamment de la taille de l'établissement, de son classement en REP, de son statut privé et public, de l'existence d'une classe ULIS ou de d'une unité Up2A (unité pédagogique pour élèves allophones arrivants), dans laquelle les élèves sont rattachés à une classe et font 9h de français en plus de leurs horaires. Sur tous ces aspects, nous avons enrichi nos bases de données de façon à pouvoir qualifier les établissements afin d'explorer la contribution de chacune de ces variables aux différences de réponse données par les responsables des écoles. En Seine-Saint-Denis, sur les 464 écoles élémentaires, 56 sont dans le secteur privé, 141 sont en REP, 91 en REP+, 115 comprennent des classes ULIS. Les proportions correspondantes sont assez élevées pour que les données nous permettent effectivement de mesurer l'effet de chacune de ces variables de contexte sur les différences de traitement dans l'accès à l'école.

On s'intéresse donc à l'hétérogénéité de l'effet de l'allophonie, de l'hyperactivité et de l'origine étrangère des enfants hyperactifs selon différentes caractéristiques de l'établissement. Les graphiques 1, 2 et 3 présentent respectivement les coefficients estimés $\widehat{\beta}_1$, $\widehat{\beta}_2$ et $\widehat{\beta}_3$ pour différents sous-échantillons.

Le graphique 1 montre qu'il n'apparaît pas d'effet significatif de l'allophonie, quels que soient la localisation, le statut de l'établissement, le type d'établissement ou l'IPS de l'établissement.

Dans le graphique 2, on observe une pénalité significative pour la demande d'un enfant hyperactif adressé à un établissement scolaire parisien. Cela pourrait suggérer une discrimination envers l'enfant hyperactif dans les établissements les plus favorisés à Paris. Le résultat doit cependant être considéré comme exploratoire dans la mesure où il ne résiste pas à une correction du seuil de significativité en raison des comparaisons multiples qui sont effectuées⁶. Le graphique 3 n'indique pas de pénalité liée à l'origine étrangère pour un enfant hyperactif.

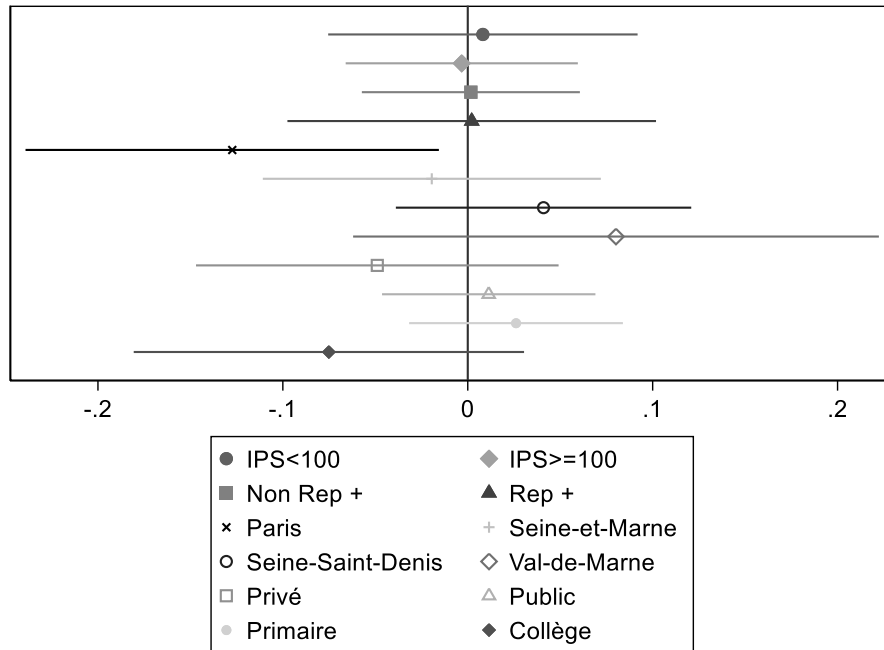
Graphique 1 : Hétérogénéité de l'effet de l'allophonie



Notes : Intervalles de confiance à 95%. Le graphique présente les coefficients estimés $\hat{\beta}_1$ et leurs intervalles de confiance pour la variable dépendante réponse positive estimés sur différents sous-échantillons.

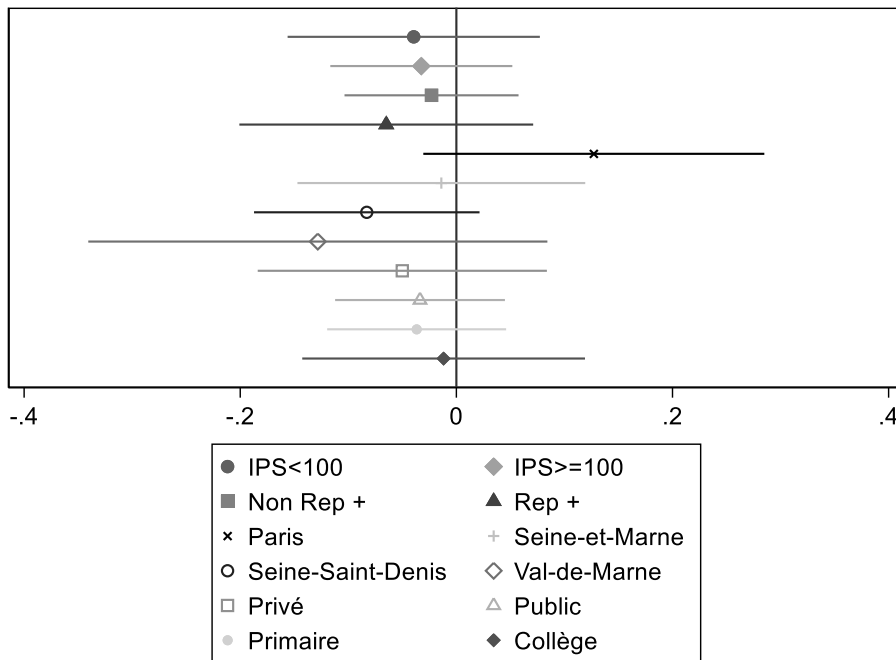
⁶ Le résultat n'est plus significatif au seuil de 5% si l'on applique la correction de Bonferroni ou même de Hom-Bonferonni, moins conservatrice.

Graphique 2 : Hétérogénéité de l'effet de l'hyperactivité



Notes : Intervalles de confiance à 95%. Le graphique présente les coefficients estimés $\hat{\beta}_2$ et leurs intervalles de confiance pour la variable dépendante réponse positive estimés sur différents sous-échantillons.

Graphique 3 : Hétérogénéité de l'effet de l'origine africaine pour un enfant hyperactif



Notes : Intervalles de confiance à 95%. Le graphique présente les coefficients estimés $\hat{\beta}_3$ et leurs intervalles de confiance pour la variable dépendante réponse positive estimés sur différents sous-échantillons.

Conclusion

A l'aide d'un test par correspondance auprès d'un échantillon de 1179 établissements scolaires des académies de Paris et de Créteil, nous étudions les différences de traitements donnés par les écoles et collèges à des demandes d'inscription qui se distinguent uniquement par la situation de l'élève selon qu'il est allophone, en situation de handicap et/ou originaire d'Afrique de l'Ouest. Alors que les établissements sont dans des contextes très variés du point de vue du niveau de vie et de la réussite scolaire des publics qu'ils accueillent, avec des dotations en ressources humaines et matérielles jugées insuffisantes par de nombreux acteurs éducatifs (Mons et al, 2018), l'étude ne met pas en évidence de différence significative dans les taux de réponses positives donnés aux demandes d'inscription des élèves, selon qu'ils sont allophone, hyperactif ou d'origine étrangère. En outre, les résultats font apparaître peu d'hétérogénéité des situations en fonction des caractéristiques de l'établissement scolaire. Les établissements de Seine-Saint-Denis respectent tout autant le principe d'égalité dans l'accueil des élèves en situation particulière que ceux de Seine-et-Marne, du Val-de-Marne et de Paris. Une pénalité significative n'apparaît au seuil de 5 % que pour la demande d'inscription d'un enfant hyperactif à Paris.

Ces résultats n'enlèvent rien aux inégalités qui existent entre les territoires du point de vue des besoins des publics scolarisés et des différences dans les dotations en ressources humaines et matériels dont ils disposent pour les accueillir. Ils indiquent cependant que ces inégalités ne sont pas amplifiées par des effets supplémentaires de sélection par les établissements qui s'exerceraient au préjudice des élèves dont les situations requièrent l'intensité d'accompagnement la plus importante. Dans les départements les plus favorisés comme dans ceux qui accueillent les publics les plus en difficulté, l'étude ne détecte pas de discrimination dans l'accès à l'école et au collège à l'encontre des élèves allophones, en situation de handicap reconnu ou originaire d'Afrique de l'Ouest. Les moyens limités des établissements et les efforts d'aménagement qu'ils doivent réaliser pour garantir l'accueil des élèves en situation particulière ne sont donc pas incompatibles avec l'effectivité du principe d'égalité d'accès à l'école de tous les enfants. Les enfants en situation particulière bénéficient globalement du même accès à l'éducation obligatoire que les autres et le principe d'égalité est effectivement respecté par l'Etat dans sa mission d'organisation générale du service public de l'éducation.

Références citées

- Alesina, Alberto, Michela Carlana, Eliana La Ferrara, and Paolo Pinotti. 2018. "Revealing Stereotypes: Evidence from Immigrants in Schools." w25333. Cambridge, MA: National Bureau of Economic Research. <https://doi.org/10.3386/w25333>.
- Ammermueller, Andreas. 2007. "Poor Background or Low Returns? Why Immigrant Students in Germany Perform so Poorly in the Programme for International Student Assessment." *Education Economics* 15 (2): 215–30. <https://doi.org/10.1080/09645290701263161>.
- Becker, Gary S. 1957. *The Economics of Discrimination*. The University of Chicago Press.
- Brodaty, Thomas, Loïc Du Parquet, and Pascale Petit. "La discrimination à l'entrée des établissements scolaires privés." *Revue française d'économie* 29.2 (2014): 143-178.
- Casteel, Clifton A. 1998. "Teacher—Student Interactions and Race in Integrated Classrooms." *The Journal of Educational Research* 92 (2): 115–20.
- Chareyron, S., L'Horty, Y., Petit, P. (2024). « Discrimination in Access to Employment: The Combined Effects of Gender, Origin and Address », *Economie et Statistique / Economics and Statistics*, n°541, 14p.
- Chareyron, S. & L'Horty Y., (2023) « Discriminations ethno-raciales dans l'accès au logement social : un test des guichets d'enregistrement », *TEPP Rapport de recherche*, n°23-3.
- Chareyron, S., Erb, L-A., L'Horty Y., (2023). « Assessing Discrimination in Access to Higher Education: Results from a Field Experiment », *Annals of Economics & Statistics*, 2023
- Chiswick, Barry R. 1988. "Differences in Education and Earnings Across Racial and Ethnic Groups: Tastes, Discrimination, and Investments in Child Quality*." *The Quarterly Journal of Economics* 103 (3): 571–97. <https://doi.org/10.2307/1885546>.
- Dee, Thomas S. 2004. "Teachers, Race, and Student Achievement in a Randomized Experiment." *The Review of Economics and Statistics* 86 (1): 195–210. <https://doi.org/10.1162/003465304323023750>.
- Dee, Thomas S. 2005. "A Teacher like Me: Does Race, Ethnicity, or Gender Matter?" *The American Economic Review* 95 (2): 158–65.
- Ewijk, Reyn van. 2011. "Same Work, Lower Grade? Student Ethnicity and Teachers' Subjective Assessments." *Economics of Education Review* 30 (5): 1045–58. <https://doi.org/10.1016/j.econedurev.2011.05.008>.
- Ferguson, Ronald F. 2003. "Teachers' Perceptions and Expectations and the Black-White Test Score Gap." *Urban Education* 38 (4): 460–507. <https://doi.org/10.1177/0042085903038004006>.
- Figlio, David. 2005. "Names, Expectations and the Black-White Test Score Gap." w11195. Cambridge, MA: National Bureau of Economic Research. <https://doi.org/10.3386/w11195>.

- Fletcher, Jason, and Marta Tienda. 2010. "Race and Ethnic Differences in College Achievement: Does High School Attended Matter?" *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science* 627 (1): 144–66. <https://doi.org/10.1177/0002716209348749>.
- Hanna, Rema, and Leigh Linden. 2009. "Measuring Discrimination in Education." w15057. Cambridge, MA: National Bureau of Economic Research. <https://doi.org/10.3386/w15057>.
- Mons, N., Chesné, J.-F., Botton, H. & Blanchard-Schneider, A. (2018). Panorama des inégalités scolaires d'origine territoriale dans les collèges d'Île-de-France. Dossier de synthèse. Cnesco.
- Sprietsma, Maresa. 2013. "Discrimination in Grading: Experimental Evidence from Primary School Teachers." *Empirical Economics* 45 (1): 523–38. <https://doi.org/10.1007/s00181-012-0609-x>.
- Stone, Susan, and Meekyung Han. 2005. "Perceived School Environments, Perceived Discrimination, and School Performance among Children of Mexican Immigrants." *Children and Youth Services Review* 27 (1): 51–66. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2004.08.011>.
- Tribalat, Michèle. 2015 « Une estimation des populations d'origine étrangère en France en 2011 », *Espace populations sociétés*, 2015/1-2

Annexe

Tableau A1 : Effet du type de demande sur la probabilité d'obtenir une réponse positive (probit)

	(1)	(2)	(3)
Allophone	0,001 (0,043)	0,001 (0,043)	-0,009 (0,039)
Hyperactif	0,016 (0,025)	0,016 (0,025)	0,020 (0,024)
Orig. Africaine	-0,041 (0,034)	-0,041 (0,034)	-0,039 (0,031)
Car. de l'envoi		X	X
Car. Etablissement			X
AIC	3092,995	3082,911	2657,099
Observations	2358	2358	2358

Notes : *** $p < 0,01$, ** $p < 0,05$, * $p < 0,1$. Erreur-types groupées à l'établissement entre parenthèses, Les effets marginaux moyens de modèles probit sont présentés Les caractéristiques de l'envoi sont : le jour de l'envoi. Les caractéristiques de l'institution sont : le statut de l'établissement (i.e., public/privé), le type d'établissement (collège/primaire) et le département.

Source : Testing ODAS, TEPP-CNRS,

Tableau A2 : Effet du type de demande sur la probabilité d'obtenir une réponse positive sans réserve (catégorie 4 uniquement)

	(1)	(2)	(3)	(4)
Allophone	0,010 (0,044)	0,010 (0,044)	0,001 (0,042)	0,041 (0,049)
Hyperactif	-0,079*** (0,026)	-0,079*** (0,026)	-0,075*** (0,025)	-0,076*** (0,028)
Orig. Africaine	-0,000 (0,035)	-0,000 (0,035)	0,000 (0,033)	-0,018 (0,039)
Car. de l'envoi		X	X	X
Car. Etablissement			X	
E.F. Etablissement				X
Observations	2,358	2,358	2,358	2,358
R2	0,006	0,006	0,109	0,016

Notes : *** $p < 0,01$, ** $p < 0,05$, * $p < 0,1$. Erreur-types groupées à l'établissement entre parenthèses. Les caractéristiques de l'envoi sont : le jour de l'envoi. Les caractéristiques de l'institution sont : le statut de l'établissement (i.e., public/privé), le type d'établissement (collège/primaire) et le département. Le R2 within est indiqué en colonne (4).

Source : Testing ODAS, TEPP-CNRS,

TEPP Rapports de Recherche 2024

24-9. Discriminations, une exception culturelle?

Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty

24-8. L'apport de données localisées pour évaluer l'empreinte économique d'une université : Une application à l'université Gustave Eiffel

Laetitia Challe, Yannick L'Horty

24-7. Les discriminations à l'embauche dans l'enseignement supérieur et la recherche

Laetitia Challe, Yannick L'Horty, Pascale Petit, François-Charles Wolff

24-6. La mobilité professionnelle des personnes en situation de handicap : une étude de cas sur l'établissement public de la Caisse des Dépôts

Yannick L'Horty, François Maheu

24-5. Quelles préférences spatiales pour la localisation des parcs éoliens en mer ?

François-Charles Wolff, Pierre-Alexandre Mahieu, Brice Trouillet, Alexia Pigeault, Nicolas Rollo

24-4. Télétravailler : du choc de la pandémie à son adoption durable

Serge Blondel, Loïc Corven, François Langot, Jonathan Sicsic

24-3. Sélection à l'entrée en master : les effets de l'origine et de la religion

Denis Anne, Sylvain Chareyron, Berlanda Desuza Fils-Aimé, Yannick L'Horty

24-2. Discriminations dans l'accès aux associations sportives : les effets du genre, de l'origine et du revenu

Denis Anne, Florian Moussi-Beylie

24-1. L'indice de diversité patronymique : enjeux, principes et applications

Moussa Kheddache, Yannick L'Horty

TEPP Rapports de Recherche 2023

23-13. La taxation du capital : pourquoi ? Comment ?

Etienne Lehmann

23-12. Pénalités périphériques et accès à l'emploi

Yannick L'Horty

23-11. Un modèle d'équilibre général calculable pour analyser les effets de la transition énergétique à La Réunion

Avotra Narindranahary, Olivia Ricci

23-10. Les inégalités économiques et sociales dans les Outre-Mer français : un héritage de l'histoire et des institutions coloniales

Jean-François Hoarau

23-9. Programme "Passeport Compétences / Badges numériques" Régions Bourgogne-Franche-Comté et Normandie

Equipe porteuse : Crem Caen, Tepp

23-8. Inégalités de niveau de vie en Nouvelle-Calédonie, l'impact du nickel : mesure et décomposition

Frédéric Chantreuil, Isabelle Lebon, Héloïse Rozier

23-7. Analyse de l'Impact économique Local des établissements caennais d'Enseignement Supérieur et de Recherche

Frédéric Chantreuil, Isabelle Lebon, Samuel Lerestif

23-6. Décomposition des inégalités liées au genre au sein de la fonction publique

Mathieu Bunel, Frédéric Chantreuil, Frédéric Gavrel, Jean-Pascal Guironnet, Isabelle Lebon

23-5. Qu'avons-nous appris en évaluant les accélérateurs de BPI France ?

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi

23-4. Sélection à l'entrée en master : les effets du genre et de l'origine

Sylvain Chareyron, Berlanda Desuza Fils-Aimé, Yannick L'Horty

23-3. Discriminations ethno-raciales dans l'accès au logement social : un test des guichets d'enregistrement

Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty

23-2. Le recrutement à l'épreuve de la distance et des crises

Laetitia Challe

23-1. Quels facteurs expliquent la faible coopération en horticulture?

Serge Blondel, Ngoc-Thao Noet

TEPP Rapports de Recherche 2022

22-8. Discrimination à l'embauche, grossesse et parentalité : une première évaluation expérimentale

Laetitia Challe, Yannick L'Horty, Pascale Petit, François-Charles Wolff

22-7. Origine ou couleur de peau? Anatomie des discriminations à l'embauche dans le secteur du prêt-à-porter

Dianké Tchabo

22-6. Discriminations dans l'accès à l'emploi : les effets croisés du genre, de l'origine et de l'adresse

Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Pascale Petit

22-5. Handicap et discriminations dans l'accès au logement : un test multicritères sur les malvoyants

Laetitia Challe, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Pascale Petit

22-4. Discrimination dans l'accès aux masters : une évaluation expérimentale

Sylvain Chareyron, Louis-Alexandre Erb, Yannick L'Horty

22-3. Dynamique des conglomérats et politique antitrust

Armel Jacques

22-2. Droits connexes et aides sociales locales : un nouvel état des lieux

Denis Anne, Yannick L'Horty

22-1. Etat des lieux, menaces et perspectives futures pour le tourisme à La Réunion : un regard macroéconomique à travers la détection de ruptures structurelles

Jean-François Hoarau

TEPP Rapports de Recherche 2021

21-13. Retarder l'âge d'ouverture des droits à la retraite provoque-t-il un déversement de l'assurance-retraite vers l'assurance-maladie ? L'effet de la réforme des retraites de 2010 sur l'absence-maladie

Mohamed Ali Ben Halima, Camille Ciriez, Malik Koubi, Ali Skalli

21-12. Discriminations en outre-mer : premiers résultats d'un testing

Denis Anne, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Rebecca Peyrière

21-11. Evaluation de la mise en place du prélèvement forfaitaire unique

Marie-Noëlle Lefebvre, Etienne Lehmann, Michaël Sicsic, Eddy Zanoutene

21-10. Confinement et discrimination à l'embauche : enseignements expérimentaux

Laetitia Challe, Yannick L'Horty, Pascale Petit François-Charles Wolff

21-9. Endettement stratégique dans un duopole mixte

Armel Jacques

21-8. Recours et non-recours à la prime d'activité : une évaluation en termes de bien-être

Cyrine Hannafi, Rémi Le Gall, François Legendre

21-7. Mixité et performances des entreprises

Laetitia Challe, Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi

21-6. Les écarts de rémunération au recrutement des femmes et des hommes : une investigation en entreprise

Sylvain Chareyron, Mathilde Leborgne, Yannick L'Horty

21-5. Discriminations dans l'accès à l'emploi : une exploration localisée en pays Avesnois

Denis Anne, Sylvain Chareyron, Mathilde Leborgne, Yannick L'Horty, Pascale Petit

21-4. Droits et devoirs du RSA : l'impact des contrôles sur la participation des bénéficiaires

Sylvain Chareyron, Rémi Le Gall, Yannick L'Horty

21-3. Accélérer les entreprises ! Une évaluation ex post

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi

21-2. Préférences et décisions face à la COVID-19 en France : télétravail, vaccination et confiance dans la gestion de la crise par les autorités

Serge Blondel, Sandra Chyderiotis, François Langot, Judith Mueller, Jonathan Sicsic

21-1. Confinement et chômage en France

Malak Kandoussi, François Langot

TEPP Rapports de Recherche 2020

20-5. Discriminations dans le recrutement des personnes en situation de handicap : un test multi-critère

Yannick L'Horty, Naomie Mahmoudi, Pascale Petit, François-Charles Wolff

20-4. Evaluation de la mise au barème des revenus du capital

Marie-Noëlle Lefebvre, Etienne Lehmann, Michaël Sicsic, Eddy Zanoutene

20-3. Les effets du CICE sur l'emploi, la masse salariale et l'activité : approfondissements et extensions pour la période 2013-2016

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi

20-2. Discrimination en raison du handicap moteur dans l'accès à l'emploi : une expérimentation en Ile-de-France

Naomie Mahmoudi

20-1. Discrimination dans le recrutement des grandes entreprises: une approche multicanal

Laetitia Challe, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty et Pascale Petit

TEPP Rapports de Recherche 2019

19-7. Les effets des emplois francs sur les discriminations dans le recrutement : une évaluation par testing répétés

Laetitia Challe, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Pascale Petit

19-6. Les refus de soins discriminatoires: tests multicritères et représentatifs dans trois spécialités médicales

Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Pascale Petit

19-5. Mesurer l'impact d'un courrier d'alerte sur les discriminations liées à l'origine

Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Souleymane Mbaye

19-4. Evaluation de la mise au barème des revenus du capital: Premiers résultats

Marie-Noëlle Lefebvre, Etienne Lehmann, Michael Sicsic

19-3. Parent isolé recherche appartement : discriminations dans l'accès au logement et configuration familiale à Paris

Laetitia Challe, Julie Le Gallo, Yannick L'horty, Loïc du Parquet, Pascale Petit

19-2. Les effets du Service Militaire Volontaire sur l'insertion des jeunes : un bilan complet après deux années d'expérimentation

Denis Anne, Sylvain Chareyron, Yannick L'horty

19-1. Discriminations à l'embauche: Ce que nous apprennent deux décennies de testings en France

Loïc Du Parquet, Pascale Petit

TEPP Rapports de Recherche 2018

18-7. Les effets du CICE sur l'emploi, les salaires et l'activité des entreprises: nouveaux approfondissements et extensions pour la période 2013-2015

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi

18-6. Les effets du CICE sur l'emploi, les salaires et l'activité des entreprises: approfondissements et extensions pour la période 2013-2015

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi, Xi Yang

18-5. Les discriminations dans l'accès à l'emploi privé et public: les effets de l'origine, de l'adresse, du sexe et de l'orientation sexuelle

Laetitia Challe, Yannick L'Horty, Pascale Petit, François-Charles Wolff

18-4. Handicap et discriminations dans l'accès à l'emploi : un testing dans les établissements culturels

Louise Philomène Mbaye

18-3. Investissement et embauche avec coûts d'ajustement fixes et asymétriques

Xavier Fairise, Jérôme Glachant

18-2. Faciliter la mobilité quotidienne des jeunes éloignés de l'emploi: une évaluation expérimentale

Denis Anne, Julie Le Gallo, Yannick L'Horty

18-1. Les territoires ultramarins face à la transition énergétique: les apports d'un MEGC pour La Réunion

Sabine Garabedian, Olivia Ricci

TEPP Rapports de Recherche 2017

17-12. Le travail à temps partiel en France: Une étude des évolutions récentes basée sur les flux

Idriss Fontaine, Etienne Lalé, Alexis Parmentier

17-11. Les discriminations dans l'accès au logement en France: Un testing de couverture nationale

Julie Le Gallo, Yannick L'Horty, Loïc du Parquet, Pascale Petit

17-10. Vous ne dormirez pas chez moi! Tester la discrimination dans l'hébergement touristique

Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Souleymane Mbaye, Loïc du Parquet, Pascale Petit

17-9. Reprendre une entreprise : Une alternative pour contourner les discriminations sur le marché du travail

Souleymane Mbaye

17-8. Discriminations dans l'accès à la banque et à l'assurance : Les enseignements de trois testings

Yannick L'Horty, Mathieu Bunel, Souleymane Mbaye, Pascale Petit, Loïc Du Parquet

17-7. Discriminations dans l'accès à un moyen de transport individuel : Un testing sur le marché des voitures d'occasion

Souleymane Mbaye, Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Loïc Du Parquet

17-6. Peut-on parler de discriminations dans l'accès à la formation professionnelle ? Une réponse par testing

Loïc Du Parquet, Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Souleymane Mbaye, Pascale Petit

17-5. Evaluer une action intensive pour l'insertion des jeunes: le cas du Service Militaire Volontaire

Dennis Anne, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty

17-4. Les effets du CICE sur l'emploi, les salaires et l'activité des entreprises: une nouvelle évaluation ex post pour la période 2013-2015

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi, Xi Yang

17-3. La faiblesse du taux d'emploi des séniors: Quels déterminants?

Laetitia Challe

17-2. Les effets du CICE sur l'emploi, les salaires et la R&D: une évaluation ex post: Résultats complémentaires

Fabrice Gilles, Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi, Xi Yang

17-1. Les discriminations dans l'accès au logement à Paris: Une expérience contrôlée

Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Pascale Petit

TEPP Rapports de Recherche 2016

16-10. Attractivité résidentielle et croissance locale de l'emploi dans les zones d'emploi métropolitaines

Emilie Arnoult

16-9. Les effets du CICE sur l'emploi, les salaires et la R&D: une évaluation ex post

Fabrice Gilles, Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi, Xi Yang

16-8. Discriminations ethniques dans l'accès au logement: une expérimentation en Nouvelle-Calédonie

Mathieu Bunel, Samuel Gorohouna, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Catherine Ris

16-7. Les Discriminations à l'Embauche dans la Sphère Publique: Effets Respectifs de l'Adresse et De l'Origine

Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Pascale Petit

16-6. Inégalités et discriminations dans l'accès à la fonction publique d'Etat : une évaluation par l'analyse des fichiers administratifs de concours

Nathalie Greenan, Joseph Lafranchi, Yannick L'Horty, Mathieu Narcy, Guillaume Pierné

16-5. Le conformisme des recruteurs: une expérience contrôlée

Florent Fremigacci, Rémi Le Gall, Yannick L'Horty, Pascale Petit

16-4. Sélectionner des territoires de contrôle pour évaluer une politique localisée : le cas des territoires de soin numériques

Sophie Buffeteau, Yannick L'Horty

16-3. Discrimination à l'embauche à l'encontre des femmes dans le secteur du bâtiment : les résultats d'un testing en Ile-De-France

Emmanuel Duguet, Souleymane Mbaye, Loïc Du Parquet et Pascale Petit

16-2. Accès à l'emploi selon l'âge et le genre: Les résultats d'une expérience contrôlée

Laetitia Challe, Florent Fremigacci, François Langot, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet et Pascale Petit

16-1. Faut-il encourager les étudiants à améliorer leur orthographe?

Estelle Bellity, Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Laurent Sarfati

TEPP Rapports de Recherche 2015

15-5. A la recherche des incitations perdues : pour une fusion de la prime d'activité, de la CSG, des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu

Etienne Lehmann

15-4. Crise économique, durée du chômage et accès local à l'emploi : Eléments d'analyse et pistes d'actions de politique publique locale

Mathieu Bunel, Elisabeth Tovar

15-3. L'adresse contribue-t-elle à expliquer les écarts de salaires ? Le cas de jeunes sortant du système scolaire

Emilia Ene Jones, Florent Sari

15-2. Analyse spatiale de l'espace urbain : le cas de l'agglomération lyonnaise

Emilie Arnoult, Florent Sari

15-1. Les effets de la crise sur les disparités locales de sorties du chômage : une première exploration en Rhône-Alpes

Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Florent Sari

TEPP Rapports de Recherche 2014

14-6. Dépréciation du capital humain et formation continue au cours du cycle de vie : quelle dynamique des externalités sociales ?

Arnaud Chéron, Anthony Terriau

14-5. La persistance du chômage ultra-marin

Yannick L'Horty

14-4. Grèves et productivité du travail : Application au cas français

Jérémy Tanguy

14-3. Le non-recours au RSA "socle seul": L'hypothèse du patrimoine

Sylvain Chareyron

14-2. Une évaluation de l'impact de l'aménagement des conditions de travail sur la reprise du travail après un cancer

Emmanuel Duguet, Christine Le Clainche

14-1. Renforcer la progressivité des prélèvements sociaux

Yannick L'Horty, Etienne Lehmann

TEPP Rapports de Recherche 2013

13-10. La discrimination à l'entrée des établissements scolaires privés : les résultats d'une expérience contrôlée

Loïc du Parquet, Thomas Brodaty, Pascale Petit

13-9. Simuler les politiques locales favorisant l'accessibilité à l'emploi

Mathieu Bunel, Elisabeth Tovar

13-8. Le paradoxe des nouvelles politiques d'insertion

Jekaterina Dmitrijeva, Florent Fremigacci, Yannick L'Horty

13-7. L'emploi des seniors : un réexamen des écarts de taux d'emploi européens

Laetitia Challe

13-6. Effets de quartier, effet de département : discrimination liée au lieu de résidence et accès à l'emploi

Pascale Petit, Mathieu Bunel, Emilia Ene Jones, Yannick L'Horty

13-5. Comment améliorer la qualité des emplois salariés exercés par les étudiants ? Les enseignements d'une expérience contrôlée

Jekaterina Dmitrijeva, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Pascale Petit

13-4. Evaluer l'efficacité d'une campagne de valorisation du bénévolat : les enseignements de deux expériences contrôlées sur le marché du travail

Thomas Brodaty, Céline Emond, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Pascale Petit

13-3. Les différents parcours offerts par l'Education Nationale procurent-ils les mêmes chances d'accéder à l'emploi?

Florent Fremigacci, Yannick L'Horty, Loïc du Parquet, Pascale Petit

13-2. Faut-il subventionner le permis de conduire des jeunes en difficulté d'insertion ?

Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Pascale Petit, Bénédicte Rouland, Yiyi Tao

13-1. Anatomie d'une politique régionale de lutte contre les discriminations

Yannick L'Horty

TEPP Rapports de Recherche 2012

12-9. Emploi et territoire : réparer les fractures

Yannick L'Horty

12-8. Inadéquation des qualifications et fracture spatiale

Frédéric Gavrel, Nathalie Georges, Yannick L'Horty, Isabelle Lebon

12-7. Comment réduire la fracture spatiale ? Une application en Île-de-France

Nathalie Georges, Yannick L'Horty, Florent Sari

12-6. L'accès à l'emploi après un CAP ou un baccalauréat professionnel : une évaluation expérimentale

Florent Fremigacci, Yannick L'Horty, Loïc du Parquet, Pascale Petit

12-5. Discriminations à l'embauche des jeunes en Île-de-France : un diplôme plus élevé compense-t-il une origine maghrébine ?

Emilia Ene Jones

12-4. Evaluer les réformes des exonérations générales de cotisations sociales

Mathieu Bunel, Céline Emond, Yannick L'Horty

12-3. Evaluer un dispositif sectoriel d'aide à l'emploi : l'exemple des hôtels cafés restaurants de 2004 à 2009

Mathieu Bunel

12-2. L'intermédiation financière dans l'analyse macroéconomique : le défi de la crise

Eleni Iliopoulos, Thepthida Sopraseuth

12-1. Etre Meilleur Apprenti de France : quels effets sur l'accès à l'emploi ? Les enseignements de deux expériences contrôlées sur des jeunes d'Île-de-France

Pascale Petit, Florent Fremigacci, Loïc Du Parquet, Guillaume Pierre

TEPP Rapports de Recherche 2011

11-14. Quelles politiques publiques pour protéger la biodiversité ? Une analyse spatiale
Jean De Beir, Céline Emond, Yannick L'Horty, Laetitia Tuffery

11-13. Le grand Paris de l'emploi
Yannick L'Horty, Florent Sari

11-12. Le WIKI IO : réduire les risques de décrochage et d'abandon à la sortie du collège
Solène Coursaget, Emmanuel Duguet, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Emmanuel Quenson

11-11. Pourquoi tant de chômeurs à Paris ?
Yannick L'Horty, Florent Sari

11-10. Les effets des aides publiques aux hôtels cafés restaurants et leurs interactions : une évaluation sur micro-données d'entreprises
Mathieu Bunel, Yannick L'Horty

11-9. Evaluer l'impact d'un micro-programme social : une étude de cas expérimentale
Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Pascale Petit

11-8. Discrimination résidentielle et origine ethnique : une étude expérimentale en Île-de-France
Pascale Petit, Emmanuel Duguet, Yannick L'Horty

11-7. "10 000 permis pour réussir". Evaluation quantitative
Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Sophie Kaltenmark, Pascale Petit

11-6. Les effets du bénévolat sur l'accès à l'emploi. Une expérience contrôlée sur des jeunes qualifiés d'Ile-de-France
Jonathan Bougard, Thomas Brodaty, Céline Emond, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Pascale Petit

11-5. Discrimination à l'embauche des jeunes franciliens et intersectionnalité du sexe et de l'origine : les résultats d'un testing
Pascale Petit, Emmanuel Duguet, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Florent Sari

11-4. Ce que font les villes pour les ménages pauvres. Résultat d'une enquête auprès des villes de plus de 20 000 habitants
Denis Anne, Céline Emond, Yannick L'Horty

11-3. Être mobile pour trouver un emploi? Les enseignements d'une expérimentation en région parisienne
Loïc Du Parquet, Emmanuel Duguet, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Florent Sari

11-2. Comment développer les emplois favorables à la biodiversité en Île-de-France ?
Jean de Beir, Céline Emond, Yannick L'Horty, Laëtitia Tuffery

11-1. Les effets du lieu de résidence sur l'accès à l'emploi : une expérience contrôlée sur des jeunes qualifiés en Île-de-France
Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Loïc du Parquet, Pascale Petit, Florent Sari

La Fédération TEPP

La fédération de recherche « Théorie et Evaluation des Politiques publiques » (FR 2042 CNRS) rassemble des équipes de recherche en Economie, Sociologie et Gestion :

- L'**Equipe de Recherche sur l'Utilisation des Données Individuelles en lien avec la Théorie Economique, ERUDITE**, équipe d'accueil n°437 rattachée à l'Université Paris-Est Créteil et à l'Université Gustave Eiffel ;
- Le **Centre de Recherches en Economie et en Management, CREM**, unité mixte de recherche n°6211 rattachée au CNRS, à l'Université de Rennes 1 et à l'Université de Caen Basse-Normandie ;
- Le **Centre Pierre Naville, CPN**, équipe d'accueil n°2543 rattachée à l'Université d'Evry-Paris Saclay ;
- Le **Centre de Recherche en Economie et Droit, CRED**, équipe d'accueil n°7321, rattachée à l'Université Panthéon-Assas ;
- Le **Centre d'Etude des Politiques Economiques, EPEE**, équipe d'accueil n°2177 rattachée à l'Université d'Evry Paris-Saclay ;
- Le **Groupe d'Analyse des Itinéraires et des Niveaux Salariaux, GAINS**, équipe d'accueil n°2167 rattachée à Le Mans Université ;
- Le **Groupe de Recherche ANgevin en Économie et Management, GRANEM**, unité mixte de recherche UMR-MA n°49 rattachée à l'Université d'Angers ;
- Le **Laboratoire d'Economie et de Management Nantes-Atlantique, LEMNA**, équipe d'accueil n°4272, rattachée à Nantes Université ;
- Le **Laboratoire interdisciplinaire d'étude du politique Hannah Arendt - Paris-Est, LIPHA-PE**, équipe d'accueil n°7373 rattachée à l'Université Paris-Est Créteil et à l'Université Gustave Eiffel ;
- Le **Centre d'Economie et de Management de l'Océan Indien, CEMOI**, équipe d'accueil n°13, rattachée à l'Université de la Réunion ;
- Le **Laboratoire d'économie de Poitiers, LÉP**, équipe d'accueil n°2249, rattachée à l'Université de Poitiers ;
- L'UMR **Structures et marchés agricoles, ressources et territoires, SMART**, unité mixte de recherche n°1302, rattachée à l'INRAE et à l'Institut Agro Rennes-Angers ;
- Le **Centre de recherche en économie et en droit sur le développement insulaire, CREDDI**, équipe d'accueil n°2438, rattachée à l'Université des Antilles.

TEPP rassemble 230 enseignants-chercheurs et 100 doctorants. Elle est à la fois l'un des principaux opérateurs académiques d'évaluation de politiques publiques en France, et la plus grande fédération pluridisciplinaire de recherche sur le travail et l'emploi. Elle répond à la demande d'évaluation d'impact de programmes sociaux à l'aide de technologies avancées combinant modélisations théoriques et économétriques, techniques de recherche qualitatives et expériences contrôlées.